

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 17 août** dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a arrêté cinq projets de délibération du congrès et deux projets de délibération du gouvernement (autorisations à ester en justice) et adopté vingt et un arrêtés.

Projets de délibérations du congrès

- FONCTION PUBLIQUE -

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du congrès portant statut particulier de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie. Ce projet répond à une demande des employeurs communaux qui ont sollicité l'extension de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 *portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie* afin de développer une politique plus dynamique de gestion des ressources humaines et pallier les difficultés de recrutement induites par la disparité des statuts entre la Nouvelle-Calédonie et les communes.

Le statut de la filière technique des communes, **qui concerne quelque 90 agents**, n'avait pas connu d'évolutions significatives ces dernières années. Le projet de délibération est le fruit d'une longue concertation menée d'août 2009 à mars 2010 entre les communes et les associations de maires, d'une part, et les syndicats représentatifs, d'autre part. Cette réforme a pour objectifs :

- De développer la motivation et la performance des personnels en offrant aux plus méritants des perspectives de carrière supérieures ;
- D'instaurer une durée de carrière plus longue (de 21 à 30 ans) afin de garantir une retraite aux agents concernés ;
- De faciliter l'accès à la fonction publique par des modes de recrutement plus réactifs
- De créer une attractivité de la fonction publique par le biais d'une reprise de l'expérience professionnelle antérieure ;
- De privilégier le recrutement sur titre ;
- De pérenniser les compétences des agents contractuels en permettant une reprise de l'ancienneté dans l'administration ;
- D'actualiser les niveaux de compétence, en prenant en compte de nouvelles formations universitaires ou diplômes d'ingénieur ;
- D'élargir l'éventail des métiers techniques en prenant en compte les métiers nouveaux.

* * * * *

- 1 -

Le gouvernement a également arrêté un projet de délibération du congrès modifiant la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 créant le statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. Depuis l'adoption de cette délibération, des lacunes étaient apparues, auxquelles il convenait de remédier. Les modifications principales portent sur :

- La suppression de la limitation (6 ans) de la valorisation de l'expérience professionnelle acquise dans le privé ;
- L'absence de cumul de certains régimes indemnitaires ;
- Le reclassement des agents ayant suivi avec succès la formation de l'école nationale du cadastre, avant l'adoption de la délibération du 12 février 2009 ;
- L'échelon de stagiaire des ingénieurs de la météorologie et des ingénieurs des travaux de la météorologie ;
- Le reclassement par le gouvernement dans le 3e grade du corps des ingénieurs de la filière technique ;
- La date d'effet de reclassement dans la filière technique ;
- La reprise d'ancienneté des agents non-titulaires.

* * * * *

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du congrès instaurant, pour les instituteurs et professeurs des écoles, une année de stage probatoire en exercice. Aujourd'hui, ces personnels acquièrent la qualité de fonctionnaire stagiaire dès leur réussite au concours et non pas au terme de leur formation qui dure trois ans pour les instituteurs et un an pour les professeurs des écoles. Le projet de délibération instaure une année de stage, en exercice, immédiatement après la formation, durant laquelle un accompagnement des stagiaires est mis en place avec une inspection obligatoire qui conditionnera la titularisation.

- BUDGET ET FINANCES -

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération approuvant le compte financier 2009 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie.

Le compte administratif 2009 a été arrêté pour le compte de résultat :

- En produits à la somme de 854 206 033 FCFP
- En charges à la somme de 619 429 868 FCFP

Le résultat global pour l'année 2009 s'élève à 328 141 724 FCFP et vient abonder le fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2009 à la somme de 1 305 646 997, soit 2 ans et 1 mois de fonctionnement.

- ORGANISATION SANITAIRE -

Le gouvernement a proposé une modification de la délibération n° 174 du 25 janvier 2001 portant création et organisation de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie. Cette délibération prévoyait notamment des dispositions sur le financement de la chambre de discipline. Or, le Conseil d'Etat, qui en 2009 a examiné, l'extension à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française des dispositions relative au fonctionnement de la chambre de discipline de l'ordre des pharmaciens, a conclu que cette instance est une juridiction. Il n'appartenait donc pas à la Nouvelle-Calédonie d'en prévoir le financement.

* * * * *

Dans ce cadre le gouvernement a émis un vœu pour solliciter l'Etat afin que soient étendues localement les dispositions réglementaires relatives au fonctionnement de la chambre de discipline des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie et la procédure d'appel devant le conseil national de l'ordre des pharmaciens.

Transports

Par arrêté, le gouvernement a prolongé la dérogation au monopole du pavillon accordé à la SLN. Cette dérogation lui permet d'exploiter le minéralier « Valente Venus », appartenant à la Nissho Shipping, en raison de la prolongation des travaux d'entretien du navire « Jules Garnier ».

Finances et subventions

Le gouvernement a approuvé la délibération modificative n° 2 du budget 2010 de la bibliothèque Bernheim. Elle est arrêtée à la somme de 11 688 771 FCFP en recettes et en dépenses à la somme de 37 952 845 FCP. Le budget 2010 s'établit ainsi :

520 144 891 FCFP en recettes

572 205 315 FCFP en dépenses.

Le résultat net global déficitaire de 52 660 624 FCFP sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement dont le montant s'élevait au 31 décembre 2009 à la somme de 137 736 029 FCFP, soit 114 jours de fonctionnement.

* * * * *

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à la procédure d'exonération totale ou partielle de la taxe de magasinage. Pris en application de la loi du pays n° 2010-7 du 8 juillet 2010 qui prévoit la perception d'une taxe de magasinage pour toutes les marchandises n'ayant pas été dédouanées ou n'ayant pas quitté la zone de fret à l'issue des délais de séjour autorisé, cet arrêté vient préciser la procédure d'instruction des demandes d'exonération lorsque le dépôt a dépassé les délais pour des raisons indépendantes de la volonté des propriétaires.

Le gouvernement a adopté arrêté autorisant la prise en charge des frais de transport aérien pour les personnels enseignants de la province des îles Loyauté ayant participé à « la journée de l'école » pour un montant de 1 252 657 FCFP.

* * * * *

Par arrêté, le gouvernement a attribué une subvention au Syndicat d'Initiative de Sarraméa. Cette subvention d'un montant de 300 000 F CFP est destinée à contribuer au financement de la fête du café 2010.

* * * * *

Le gouvernement a attribué une subvention, d'un montant total de 4 305 400 F.CFP, dans le cadre de la production et de la commercialisation de l'Ecopain pour la période de juin 2010. Pou information, une aide de 40 francs est attribuée pour chaque Ecopain vendu par les boulangeries ayant signé la convention avec le gouvernement.

Agriculture et pêche

Le gouvernement a adopté un arrêté accordant une licence de pêche à titre exploratoire à l'armement PESCANA pour la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie. La société Pescana exploite quatre bâtiments pour un total de 670 tonnes de capture. Or, l'entreprise a évalué à 800 tonnes annuelles le tonnage minimum pour parvenir à l'équilibre. Le différentiel pour atteindre cet équilibre est actuellement de 130 tonnes. L'armement Pescana, pour parvenir à l'équilibre, propose d'armer un « navire-test » en provenance des îles Cook. Ce projet devant être validé, l'accord de cette licence de pêche est donné à titre exploratoire.

Fonction publique

Le gouvernement a procédé à l'ouverture d'un concours interne sur titres pour le recrutement de 4 cadres de santé des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

* * * * *

- 4 -

Le gouvernement a adopté un arrêté portant ouverture de concours internes et réservés et d'un examen professionnel du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie.

Santé

Le gouvernement a adopté une mise à jour des tableaux des maladies professionnelles. L'arrêté n° 85-225/CM du 2 mai 1985 *portant énumération des tableaux de maladies professionnelles* établit la liste des affections pouvant être reconnues comme des maladies professionnelles. Périodiquement, ces tableaux sont ainsi mis à jour pour répondre aux données scientifiques nouvelles.

Il importe de souligner l'existence du tableau n° 30 bis qui prend en compte les particularités de la Nouvelle-Calédonie. Ce tableau décrit les cancers broncho-pulmonaires par exposition aux poussières d'amiante. En accord avec les évolutions réglementaires les plus récentes, il est proposé une extension de la liste limitative du tableau 30 bis en incluant les activités portant sur les travaux de manipulation, de traitement et d'extraction de minerais et de roches amiantifères.

Nominations et désignations

Le gouvernement a procédé à la désignation des membres du conseil d'administration de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC). Après consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives, le gouvernement a nommé les membres suivants :

Pour les employeurs

MEDEF-NC : Philippe GRAS (Titulaire) Nicolas PAULEAU (Suppléant)
Florent CARPENTIER (Titulaire) Loïc BOUVIER (Suppléant)
Dominique LEFEIVRE (Titulaire) Yves LEFEVRE (Suppléant)
CGPME : Monique Jeandot (titulaire) Agnès ESTIENNE (Suppléante)
Mari-Laurence LEPANSE (titulaire) Sylvio PONTONI (Suppléant)
Frédéric CANTIN (Titulaire) Martine LAGNEAU (Suppléante)
UPA-NC : Françoise MASSE (titulaires) Samokine DAN (Suppléant)

Pour les salariés

USOENC : Milo POANIEWA (Titulaire) Audrey BOURDET (Suppléante)
USTKE : Alain TRUPIT (titulaire) Thierry LE BERRE (Suppléant)
UTCFCGC : Christophe COULSON (Titulaire) Dominique MANATE (Suppléant)
CSTNC : À désigner ultérieurement
FSFAOFP : David MEYET (Titulaire) Lionel WORETH (Suppléant)
UTFO : Sylvain MEALLET (Titulaire) Lisbeth ARAMND (Suppléant)
COGETRA : Georges JORRO –Titulaire) Elvis MACE (suppléant)

* * * * *

Le gouvernement a nommé monsieur Alain SWETSCHKIN secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

* * * * *

Le gouvernement a nommé monsieur Martin HAMU chef du service de l'imprimerie administrative par intérim de la direction des affaires administratives de la Nouvelle-Calédonie.

Culture

Dans le cadre de la rétrospective de quatre artistes peintres de Nouvelle-Calédonie au dock socioculturel de Païta, la ville a sollicité la Nouvelle-Calédonie pour le prêt d'une œuvre, la toile « Le geste et la parole » de Paula BOI conservée au Musée de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement a approuvé le contrat entre la Nouvelle-Calédonie et Païta pour cette d'exposition « Brwadji – Reflet » et habilité le président du gouvernement à le signer.

* * * * *

Le gouvernement a attribué une subvention à l'association « Synergy Dance Events ». Cette subvention d'un montant de 500 000 FCFP va contribuer à la participation de la danseuse australienne Emma Sandall qui se produira avec le Calédonien Stan Kabar Louët lors de la présentation du spectacle « La jeune fille et la mort ».

Divers

Le gouvernement a adopté deux arrêtés attribuant au total douze bourses territoriales de formation professionnelle continue (BTF). Ces BTF vont permettre à leurs bénéficiaires de suivre un cursus de formation d'études supérieures en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.

* * * * *

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 21 visas de long séjour, 3 titres de séjour, 28 autorisations de travail et 64 autorisations de travail concernant les projets miniers.

* * * * *

Le gouvernement a adopté un arrêté délivrant un agrément en qualité de géomètre-expert.

* * * * *

Le gouvernement a autorisé par arrêté l'organisation de deux loteries :

- L'association de parents d'élèves du groupe scolaire de Boulari pour financer des activités sportives et des sorties pédagogiques
- L'association un toit pour mes parents pour financer l'accueil des mamans des enfants hospitalisés.

* * * * *

Le gouvernement a procédé à la délivrance de :

- 3 certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes
- 4 attestations de capacité professionnelle
- 28 cartes professionnelles de conducteur
- 6 autorisations de transport.

* * * * *

Par arrêté, le gouvernement a adopté la modification des conditions d'exploitation d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sur la commune de Dumbéa (Laboratoire central).